



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2601

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 10 MARS 2019

R: 1A 161 204 75 15 4

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Cannes. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 10 juillet 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Cannes.

Monsieur Renaud Muselier,
Président du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de la Région
13481 Marseille

Vu Le Commissaire Enquêteur

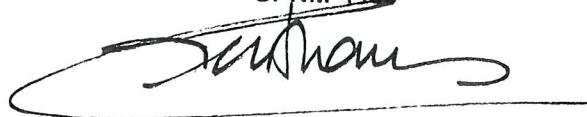
Odile BOUTEILLER

Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet,
Le sous-préfet de Nice-montagne
SPNM-4488

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yoann Toubhans', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

Yoann TOUBHANS

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

En provenance de :

~~CONSEIL REGIONAL
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
Hotel de la Region
13481 Marseille~~



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 161 204 75154



SDRS-FRNT-OC-C-2601 Renvoyer à FRAB



Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature
(Précisez Nom et Prénoms
si mandataire)

Signature "facteur"

REGION Provence Alpes Côte d'Azur
DDIM - SDRS - FRNT
COURRIER ARRIVE
3 MARS 2020

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
11 MARS 2020
Bd du Reic autours
08286 NICE Cedex

La facture avisée par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.